

VOTRE SEJOUR DE A à Z

Accompagnant

Si vous êtes en chambre particulière, une personne peut vous accompagner. Un lit pliant est mis à disposition à cet effet (en faire la demande lors de la pré-admission).

Seuls les parents des enfants en bas âge sont également autorisés à rester auprès de ces derniers dans les chambres doubles. Un supplément sera facturé à votre sortie. Des repas sont proposés aux accompagnants sur simple commande la veille, moyennant un supplément. Renseignez-vous à l'accueil sur les conditions financières de l'hébergement et des repas.

Accueil

A l'accueil, vous trouverez des hôtesse disposées à vous aider. N'hésitez pas à leur poser vos questions ou à leur faire part de vos remarques. Vous pouvez aussi vous adresser aux infirmières ou à la surveillante d'étage.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

Boissons, restauration rapide, produits d'hygiène

Des distributeurs automatiques sont à votre disposition au 1^{er} étage de l'établissement.

Calme

Vous devez respecter le repos des autres malades, comme ils doivent respecter le vôtre. Veillez à baisser le volume de la radio ou de la télévision.

Chambre particulière

Si vous avez fait une demande de chambre particulière, elle vous sera toutefois attribuée en fonction des disponibilités.

Si votre mutuelle ne couvre pas cette prestation, elle sera à votre charge.

Confidentialité

Ensemble, respectons la !

Pour garantir au mieux votre intimité et le secret professionnel.

Courrier

Le courrier est distribué dans les chambres tous les matins. Votre courrier en partance doit être déposé à l'accueil qui en assurera l'expédition.

Culte

Nous pouvons vous mettre en relation avec un représentant de votre culte.

Dégradation du matériel

Toute dégradation du matériel par un patient ou un proche sera à sa charge.

Dépassement d'honoraires

Les médecins libéraux secteur II peuvent vous demander un dépassement d'honoraires avec votre accord préalable. Le remboursement s'effectue sur la base des honoraires conventionnés. Votre médecin vous donnera toutes les informations sur les honoraires qu'il compte pratiquer.

Dépôt d'argent ou d'objet de valeur

Nous vous recommandons de n'apporter dans la chambre ni objet de valeur, ni espèces. Toutefois, au moment de l'admission et jusqu'à 17h30, vous avez la possibilité d'effectuer un dépôt contre un reçu. En cas de sortie le week-end, ou les jours fériés, demandez à récupérer vos valeurs la veille avant 17h30. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur ou d'espèces non déposés.

Fleurs

Pour limiter les risques de prolifération des bactéries, les plantes en pot sont interdites. Si vous souhaitez néanmoins offrir des fleurs, optez plutôt pour des tiges enfermées dans une bulle d'eau. Aucun vase ne sera mis à disposition. Nous vous rappelons qu'il est interdit de faire tremper les fleurs dans les lavabos.

Handicapés

Nous avons des chambres, des toilettes, des rampes d'accès et des places de parking adaptées.

Parking

Le parking est à la disposition des patients et des visiteurs. Le parking n'étant pas gardé, il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les voitures. La clinique décline toute responsabilité en cas de vol.

Permission de sortie

Si votre état le permet, vous pouvez profiter du parc de la clinique, sans oublier d'en informer l'infirmière.

Personnel

Le personnel soignant est identifié par un badge indiquant son nom et sa qualification.

Infirmière : tenue blanche à liseré rose

Aide-soignante : tenue blanche à liseré vert

Surveillante des soins : tenue blanche

Agents de service hospitalier : tenue blanche à liseré bleu

Repas

Le petit-déjeuner est servi à 7h30,

Le déjeuner à 12h00,

Le dîner à 18h00.

Si vous avez besoin d'un repas adapté à votre régime ou votre religion, veuillez le signaler à l'infirmière dès votre arrivée.

Sortie

Votre sortie est toujours décidée par votre médecin.

Tabac

Le tabac est formellement interdit dans tout l'établissement.

Transport

A l'accueil, vous pouvez demander à une hôtesse de vous appeler un véhicule. Les formalités de prises en charge et de règlements se font directement auprès de la société de transport. Un VSL ou une ambulance peuvent être prévus, une prescription médicale est nécessaire et établie par votre médecin.

Téléphone

Composer le « 0 » puis votre numéro d'appel. Une ligne d'appel directe vous sera ouverte et un numéro personnel vous sera communiqué par l'hôtesse d'accueil dès votre entrée en Clinique. Par ailleurs, une cabine téléphonique est à votre disposition au rez-de-chaussée fonctionnant avec une carte bancaire ou une carte téléphonique. Les téléphones portables sont interdits dans l'établissement (circulaire du ministère de la Santé 9/10/95).

Télévision

Les chambres sont équipées d'un poste de télévision (moyennant un forfait journalier). Dans le respect du repos de chacun, nous vous demandons de maintenir le volume sonore à un niveau raisonnable.

Visites

Les visites sont autorisées de 10h30 à 20h00 si l'état du patient le permet. Pour toute visite il est préférable de ne pas dépasser 2 personnes à la fois. Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas admis dans le service de surveillance continue. Les visites étant limitées dans ce service, il est conseillé de s'adresser à l'infirmière.

Vous

Pour un bon rétablissement, nous vous conseillons d'éviter les visites nombreuses, bruyantes et prolongées. Nous vous conseillons de suivre les conseils de l'équipe médicale afin de bénéficier au mieux des soins proposés.

Nous vous souhaitons un prompt rétablissement au sein de notre établissement.